

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/208 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA STRATEGIE RELATIVE A L'ELABORATION D'UN PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LA PRECARITE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le trente septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PUCCI Joseph, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à Mme BARTOLI Marie-France
Mme CASALTA Mattea à M. BERNARDI François
M. CHAUBON Pierre à Mme OLIVESI Marie-Thérèse
M. OTTAVI Antoine à Mme ORSONI Delphine
Mme PONZEVERA Juliette à M. BIANCUCCI Jean
Mme PROSPERI Rosa à Mme GUISEPPI Julie
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme COMBETTE Christelle
M. TATTI François à Mme GUIDICELLI Maria
M. TOMASI Petr'Antone à M. TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 12/244 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2012 portant adoption du règlement des aides dans les secteurs de la santé et du social,

- VU** la délibération n° 16/081 AC de l'Assemblée de Corse du 15 avril 2016 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016,
- VU** l'avis n° 2016-47 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 28 septembre 2016,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse portant sur la stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 septembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Stratégie de lutte contre la pauvreté et la précarité en Corse

LE CADRE GENERAL :

Depuis quelques années déjà, la Collectivité Territoriale de Corse a fait le choix d'investir le champ du développement social.

Les mandatures précédentes avaient identifié la problématique, notamment dans le cadre du plan de cohésion sociale 2005-2009. Une étude relative à la précarité avait été confiée au Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en 2009 qui évoquait déjà l'urgence de la situation et des pistes de solutions politiques.

Lors de la dernière mandature, par délibération n° 12/244 AC du 20 décembre 2012, l'Assemblée de Corse a adopté le règlement d'intervention santé, social et solidarités prévoyant un premier socle de vingt-et-une mesures dans le secteur de la santé et du social.

Enfin, lors des travaux relatifs au volet social du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, le 2 octobre 2015, l'Assemblée de Corse a approuvé la charte territoriale de lutte contre la précarité.

Cependant, les différentes statistiques et le dernier rapport de l'INSEE de juillet 2016, confirment la progression de la précarité et de la pauvreté dans l'île mise en lumière en juillet 2015 dans le « Panorama de la précarité et de la pauvreté en Corse » piloté par la Collectivité Territoriale de Corse. Cette précarité concerne des catégories sociales jusque-là épargnées et présente des caractéristiques différentes sur les territoires.

Un chiffre objectif et désormais officiel, permet de prendre la mesure de la gravité de la situation : 1 habitant sur 5 (soit 60 000 personnes), vit en Corse avec moins de 970 € mensuels, et parmi ces personnes, la moitié vit avec moins de 760 € mensuels. Il ne s'agit pas simplement d'un problème économique ou social.

Il s'agit là d'une question politique majeure, qui ébranle les fondements même de notre société, en accentuant l'isolement et l'exclusion, en portant les germes de la révolte sociale, en provoquant le développement réactionnel d'une économie parallèle et en condamnant toute une partie de notre jeunesse à un avenir incertain et douloureux.

Ce diagnostic implacable impose une réponse politique de fond, et d'envergure.

La précarité de notre île s'est inscrite dans la durée, elle est structurelle, les dispositifs actuels n'arrivent plus à la juguler et encore moins à la réduire.

La Collectivité Territoriale de Corse doit donc faire prévaloir une approche politique globale qui consiste à comprendre les mécanismes générateurs de précarité pour agir de manière pertinente et cohérente.

L'heure est venue de rendre opérationnelle notre charte de lutte contre la précarité qui rappelait l'enjeu majeur de cette problématique et le besoin de mettre en place une action collective, volontariste et coordonnée.

Cette contribution à l'élaboration de notre politique de lutte contre la précarité a donc été confiée en mars dernier à un groupe de travail pluridisciplinaire animé par le Docteur François Pernin dans le cadre de l'action menée par la *coordination inter associative de lutte contre l'exclusion (C.L.E)* qu'il préside et selon une méthodologie d'approche systémique.

La démarche s'est déroulée lors de trois séminaires sous différents angles : le vécu des personnes en difficulté, la coordination des acteurs et une vision prospective des résultats obtenus à court terme par une politique idéale.

L'investissement des participants à ces journées de travail, qui ont réuni tous les acteurs sociaux : représentants des collectivités (départements, communes et communauté d'agglomération du pays Ajaccien), l'Etat, la caisse d'allocations familiales, les associations, les missions locales, l'observatoire régional de la santé, les agences et offices de la collectivité et les élus, doit être salué.

Les contributions ont été riches et les constats largement partagés.

LES CONSTATS :

Le temps est venu d'agir autrement et d'appréhender ce problème dans toute sa dimension politique, la prise en charge sociale des conséquences de la pauvreté ne suffit plus.

La situation actuelle est marquée par les problématiques suivantes :

1/ L'absence d'une approche intégrée et globale de la précarité et de la pauvreté :

L'attente d'un réel pilotage politique coordonné est très forte afin de ne pas se limiter au curatif, mieux prévenir et anticiper, et s'adapter aux réalités locales et à une précarité protéiforme dont les différents effets se cumulent et se potentialisent.

2/ L'éclatement des politiques et des compétences nuit à l'opérationnalité et à l'efficacité des actions et alimente les cloisonnements :

- Le manque de coordination des acteurs et de structuration de l'action ;
- La méconnaissance des acteurs entre eux limite leur efficacité collective.

3/ Une précarité en partie invisible, un renoncement élevé :

- Un système de repérage et d'accompagnement devenu inadapté
- Les outils, méthodes, dispositifs ne sont plus adaptés aux besoins des précaires : aides « rustines » ; complexité d'accès aux droits pour les plus fragiles ;

souffrance produite par des dispositifs et des acteurs censés aider ; éloignement des permanences dont les effets sont amplifiés par les difficultés de mobilité.

4/ Une nécessaire complémentarité entre le politique, les institutionnels et la société civile pour relever ce défi.

LA DEMARCHE :

Trois étapes doivent être franchies pour que cette politique nouvelle se réalise :

1/ Une organisation nouvelle en interne des services de la collectivité : la mission de la Direction du développement social et de lutte contre la précarité consistera à rendre opérationnel ce plan de lutte, en particulier d'animer le réseau des acteurs sociaux (qui constituera l'un des outils d'action essentiel en matière de pilotage des politiques sociales).

Cette étape vise également à structurer en transversalité, l'organisation de notre collectivité autour de cette mission essentielle et novatrice.

2/ Elaborer de façon participative la politique de lutte contre la précarité en mobilisant tous les acteurs clefs avec deux axes majeurs :

- Identifier les causes et les inverser,
- Améliorer et innover en matière de prise en charge des conséquences dans un contexte budgétaire contraint.

3/ Mettre en œuvre cette politique à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre d'un règlement des aides rénové.

LES OBJECTIFS D'ELABORATION D'UNE POLITIQUE TERRITORIALE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE :

Les résultats de la démarche entreprise permettent de proposer une stratégie et de formuler les pistes d'actions de cette première étape qui précède l'élaboration collective d'une véritable politique territoriale de lutte contre la précarité visant à :

- Structurer la mise en place de la politique de lutte contre la précarité au niveau de l'exécutif, des services de la collectivité et des agences et offices (opérationnalité et transversalité en interne) ;
- Organiser la coordination des différents acteurs territoriaux (animation d'un réseau et transversalité externe) ;
- Optimiser notre action avec celle de nos partenaires (collectivités et Etat) dans la perspective de la Collectivité Unique.

A/ Structurer la mise en place de la politique de lutte contre la précarité de la CTC :

Cette structuration reposera sur :

- L'organisation de l'exécutif autour de ce nouvel objectif clairement affiché de lutte contre la précarité.

Le Président du Conseil Exécutif aura en charge ce domaine avec l'appui opérationnel de la direction du développement social et de la lutte contre la précarité qui devra être systématiquement associée aux projets ayant une incidence sur la politique de lutte contre la précarité.

- La mise en place effective d'une transversalité des services, des agences et offices au regard de leurs interventions sur des politiques publiques ou des segments de politiques publiques qui participent à la lutte contre la précarité.
- L'élargissement des missions de la commission du développement social et du CESC dans une logique de coconstruction de cette politique globale.
- Il conviendra de veiller à renforcer la mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics de la Collectivité territoriale de Corse.

B/ Organiser la coordination des différents acteurs sociaux :

Le réseau territorial des acteurs sociaux au sein de la Direction du développement social de la lutte contre la précarité doit constituer un véritable outil d'observation, de coordination et d'évaluation destiné à améliorer et à animer la coordination des acteurs, la synergie entre structures locales.

Il serait l'émanation de la « Mission d'information et d'action sur la précarité et l'exclusion sociale », créée en 2012 mais qui n'a cependant pas connu la montée en puissance escomptée.

A ce titre, le réseau deviendrait la clef de la coordination des compétences des différents partenaires rassemblés sur une politique commune et partagée ainsi que le laboratoire de la conception de la politique contre la précarité.

Sa principale fonction sera d'identifier les invisibles et de définir les indicateurs de fragilité afin d'anticiper les phénomènes de bascule dans la précarité.

Le développement d'un parangonnage intelligent devra également être recherché par ce réseau.

- **La rénovation du travail social**, souhaité par tous les acteurs de terrain s'avère indispensable à l'intelligence de l'action.

Cette rénovation constituera un des chantiers de la collectivité unique mais il faut d'ores et déjà s'y préparer notamment dans la cadre d'une politique de formation adaptée.

Le travail social doit redécouvrir le cœur de métier qu'il a perdu au fil du temps, afin de privilégier la prise en compte des parcours individuels plus que la logique des catégories.

Cette redynamisation doit permettre aux décideurs de s'appuyer sur l'expertise des acteurs de l'accompagnement social.

C/ Optimiser notre action avec celle de nos partenaires dans la perspective de la Collectivité Unique :

L'optimisation de notre action doit être en premier lieu concentrée sur des politiques publiques qui participent, directement ou indirectement, à la lutte contre la précarité et l'isolement social.

Les principaux axes d'intervention se déclinent de la façon suivante :

- La santé ;
- L'emploi et la formation ;
- L'accès au sport et à la culture ;
- La jeunesse ;
- Le logement.

Par ailleurs, l'optimisation et la valorisation des potentialités de l'économie sociale et solidaire doivent être recherchées pour favoriser un système économique innovant, équitable, productif et vecteur d'utilité sociale.

Dans cette perspective, le nouveau règlement des aides relatives à la santé et au social proposera une rénovation du socle d'interventions adopté en 2012 dans les domaines de la santé et du médicosocial et dans l'accompagnement des publics les plus fragiles. Cette rénovation devra intégrer une évaluation indispensable pour mesurer la pertinence et la cohérence de nos interventions. La mise en œuvre de ce cadre d'intervention rénové est programmée pour le 1^{er} janvier 2017.

Il devra **intégrer pleinement le tissu associatif dans la conception de notre politique contre la précarité** : Le développement d'appels à projets deviendrait la règle débouchant ainsi sur des partenariats pluriannuels d'objectifs pour sécuriser l'action des associations et leur permettre de mieux s'inscrire dans les politiques auxquelles elles auront été associées.

Ce cadre d'intervention rénové, qui sera préalablement soumis pour approbation à l'Assemblée de Corse, devra être complété ou s'articuler avec des dispositifs relatifs aux politiques publiques prioritaires énoncées précédemment :

- **Sur le volet santé** il conviendra de mobiliser notre action sur le bilan et la mise en place du nouveau schéma régional de la santé en lien avec l'agence régionale de santé. Une approche globale par territoire doit être privilégiée avec une méthodologie qui pourrait être propre aux zones montagneuses.

L'implication de la CTC dans la création de maisons et pôles de santé pluridisciplinaires mérite d'être poursuivie et renforcée avec une révision du cahier des charges et la mise en place effective du label « **casa territoriale di salute** ».

La structuration de l'offre de soins de premier recours pose par ailleurs la question de l'attractivité de la région pour les internes en médecine générale. Cet aspect constitue ainsi un enjeu majeur pour garantir la viabilité et la pérennité des projets territoriaux de santé dans la mesure où il est de plus en plus difficile de dissocier les politiques de formation et d'installation des pratiques professionnelles.

- **Le pacte jeunesse** devra prendre en compte les difficultés sociales rencontrées par les jeunes notamment dans le cadre de partenariats avec les missions locales et le centre du sport et de la jeunesse de Corse ;
- **La nouvelle politique sportive** devra également poser la question de l'accès au sport et des perspectives d'insertion par le sport ;
- **Dans la perspective d'évolution du règlement des aides au logement**, la priorité devra être donnée à l'accès et au maintien dans le logement des plus précaires et à la création de logements adaptés.

Ces règlements devront proposer des dispositifs complémentaires avec les autres dispositifs existants au sein des agences et offices :

- Avec l'ADEC dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, de l'emploi et de la silver économie ;
- Avec l'AAUC dans le domaine du logement dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et la mise en œuvre du programme de rénovation énergétique du logement individuel (ORELI).

LES PERSPECTIVES :

Cette stratégie doit contribuer à l'élaboration d'un plan d'action contre la pauvreté, en collaboration avec tous les acteurs institutionnels et sociaux impliqués, qui sera proposé à l'examen de l'Assemblée avant la fin de l'année.

Son élaboration sera guidée par une amélioration des pratiques et des prises en charges permettant de juguler et d'inverser les mécanismes générateurs de précarité.

Pour ce faire, **l'organisation d'un séminaire associant tous les acteurs œuvrant sur ce champ est prévue dans les semaines à venir sur le thème de « l'identification des causes de la précarité en Corse »**. Ces séminaires élargis constitueront un prolongement des travaux initiés depuis le mois de mars dernier.

Ce type de réunion et de réflexion a vocation à être renouvelé chaque année sur des thèmes différents.

Il vous est donc proposé dans le présent rapport d'approuver cette stratégie destinée à être partagée par l'ensemble de notre collectivité. Elle permettra la mise en place d'un plan d'actions de lutte contre la précarité, innovant et directement palpable pour nos concitoyens et en résonance avec les nouveaux défis posés à la société Corse contemporaine.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.